



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la neuvième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 19 janvier 2022 à 19 h au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Marie-Soleil Guérin-Girard	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Pascal Apollon	Administrateur
Sébastien Lachance	Administrateur
Vincent Dricot	Administrateur

ABSENCES :

Aude Brassard-Hallé	Administratrice
---------------------	-----------------

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jackie Smith	Conseillère municipale du district de Limoilou
Alexandre Potvin	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
Claude Robert	Directeur général de l'École de Cirque
Dominique Laflamme	Directrice générale par intérim, Lab-École
Élisa Verreault	Coordonnatrice interchantiers, Lab-École
Raphaël Désilets	urbaniste et stagiaire, ABCP Architecture

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 36 personnes ont assisté à la rencontre du

19 janvier 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2021	19 h 05
4. Demande d'opinion : École de cirque de Québec, 280, 8e rue : augmentation de la superficie administrative	19 h 10
5. Présentation de l'organisme Lab-École – volet implication citoyenne pour un quartier bienveillant, avec Éliisa Verreault, coordonnatrice interchantières, et Dominique Laflamme, directrice générale par intérim, Lab-École	19 h 40
6. Période d'information de la conseillère municipale	20 h
7. Période de questions et commentaires du public	20 h 10
8. Période d'échanges – Révision de la norme de nickel dans l'air ambiant	20 h 45
9. Période d'échanges – quantité minimale de stationnements pour de nouvelles constructions dans le quartier	20 h 45
10. Période de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier	21 h 05
• Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville	
• Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec	
• Comité cohabitation Port-Communauté	
• Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	
• Table de concertation Vélo des conseils de quartier	
• Table de concertation Mobilité des quartiers centraux	
• Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou	
• Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou	
11. Période de suivi des résolutions et des réponses obtenues	21 h 45
• Trottoirs inutilement larges de la 13e Rue, face à l'école Grande-Hermine	
• Adaptation des normes concernant le verdissement en façade	
• Lutte à la renouée du Japon	
• Étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville de Québec	
• Odeurs générées par la White Birch et participation au CICEL	
• Réseau cyclable hivernal et carte interactive de la Ville de Québec	
• Accès aux installations sanitaires du parc D'Iberville	
• Vagues d'incendies dans le Vieux-Limoilou	
12. Période de suivi des projets en cours en instance de dépôt	21 h 55
• Limoil'Air	
• Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou	
• Le Coup de pousses de Limoilou 2022	
• Bac à jouets en libre-service au parc Ferland	
• Carboneutralité des ménages du Vieux-Limoilou	
• Stratégie de sécurité routière 2020-2024	
• Verdissement des bandes vertes du quartier	
13. Fonctionnement du conseil de quartier	22 h 00
• Correspondances	
• Trésorerie	
• Paiement à venir	
• Rapport annuel 2021 et AGA	
14. Divers	22 h
15. Levée de l'assemblée	22 h 05

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 01. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 19 janvier 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

Les membres ont pu commenter et corriger le procès-verbal.

RÉSOLUTION 22-01-01 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Demande d'opinion : *École de cirque de Québec, 280, 8e rue : augmentation de la superficie administrative*

Anne Pelletier cède la parole à son collègue Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, qui présentera le dossier aux membres. Les demandeurs, Raphaël Désilets, urbaniste et stagiaire pour la firme ABCP Architecture ainsi que Claude Robert, directeur général de l'École de Cirque, assistent à la consultation.

Un rapport de consultation sera rédigé, puis annexé à ce procès-verbal.

5. Présentation de l'organisme Lab-École – volet implication citoyenne pour un quartier bienveillant, avec Élisabeth Verreault, coordonnatrice interchambres, et Dominique Laflamme, directrice générale par intérim, Lab-École

Dominique Laflamme, directrice générale par intérim du Lab-École, un organisme sans but lucratif qui vise à revisiter la conception des écoles du Québec, prend la parole. Elle explique que son équipe, appuyée par des experts, souhaite réfléchir au milieu de vie proposé les établissements d'enseignement dans le but de promouvoir le bien-être et la réussite des élèves. Depuis 2017, plusieurs consultations ont été tenues, donnant lieu à des concours d'architecture en prévision du développement de six projets pilotes. Le Lab-École, qui revêt un rôle d'accompagnement et de consultation, aimerait poursuivre sa réflexion, reprendre le dialogue.

Élisabeth Verreault mentionne que les parents et élèves de l'école Grande-Hermine ont été consultés, en 2018. La coordonnatrice souhaite récolter l'avis des membres : elle veut connaître leurs préoccupations et attentes en lien avec l'ouverture de la nouvelle école du secteur Stadacona. Quel est leur avis au sujet de la sécurité routière, du bruit généré par les activités scolaires, des aménagements à mettre en place pour favoriser le bien-être des élèves, etc.

À une question de Pascal Marier-Dionne, Élisabeth Verreault répond que la nouvelle école de Stadacona en sera une de bassin, misant sur les déplacements actifs.

Martin Claveau pense qu'une bibliothèque municipale pourrait être construite près de la nouvelle école. L'équipe du Lab-École a réfléchi à cette option, et a même discuté avec la Ville à cet effet. À une nouvelle question de l'administrateur, Élisabeth Verreault répond que certaines salles de l'école (gymnase, cuisines) pourraient être utilisées par les citoyens en dehors des heures de classe.

Un citoyen s'interroge quant au rôle de la technologie dans la planification de la nouvelle construction en ce qui a trait, entre autres, à la qualité des matériaux et à leur impact sur la qualité de l'air. Dominique Laflamme explique que le bâtiment obtiendra une certification LEED, attestant de son aspect durable et écologique. Acoustique, lumière naturelle et équipement de qualité supérieure font également partie des critères du groupe qui concevra l'école.

Dominique Laflamme explique que le Lab-École est financé par le ministère de l'Éducation pour accompagner les Centres de services scolaires. Au terme des projets auxquels il a contribué, le Lab-École mesurera, conjointement aux chercheurs de six universités à travers le Québec, leurs retombées sur les élèves. L'équipe léguera, à la fin de son mandat, les connaissances qu'elle aura acquises à la population, aux citoyens et aux futurs leaders. Élisabeth Verreault ajoute que le Lab-École aimerait que tous les établissements scolaires profitent d'un financement supplémentaire pour voir à la qualité de leurs infrastructures.

À la question d'une citoyenne, Dominique Laflamme mentionne que la nouvelle école de bassin ne proposera pas de programme particulier, mais offrira à ses usagers des infrastructures favorisant leur épanouissement, leur apprentissage et leur santé.

Un représentant de la Société historique de Limoilou invite l'équipe de la nouvelle école à communiquer avec son organisation, qui pourrait contribuer à l'aspect historique de ses différents projets.

À la question d'un citoyen, Élisabeth Verreault répond que la protection des arbres et la bonification de la canopée font partie des préoccupations du Lab-École. Elle mentionne, cela dit, que les arbres restent un obstacle au besoin de courir des enfants.

À la question d'une citoyenne, qui se demande si le Lab-École prévoit un budget pour l'entretien des potagers, pour leur pérennité, Élisabeth Verreault répond que parents, communauté et voisins seront appelés à s'impliquer dans les projets qui touchent la terre.

Les projets du futur Lab-École seront adaptés à la clientèle mixte qui la fréquentera.

Un comité, incluant des administrateurs du conseil de quartier, pourrait être formé. Sébastien Lachance invitera les citoyens du bassin de la nouvelle école de Stadacona à y participer.

6. Période d'information de la conseillère municipale

Jackie Smith prend la parole. Elle mentionne :

- Qu'un immeuble de quatre étages sera construit au coin de l'avenue Eugène-Lamontagne et du boulevard Hamel. Certains tronçons de rue seront fermés durant les travaux d'excavation. Les citoyens concernés par ces fermetures en seront informés.
- Qu'elle ne connaît toujours pas le plan de déplacement associé aux travaux de la nouvelle école de Stadacona.
- Qu'une consultation portant sur l'aménagement du lien cyclable de la 8^e Avenue aura bientôt lieu.
- Que les citoyens du Vieux-Limoilou pourront bientôt assister à la présentation d'un agronome de la Ville de Québec portant sur les façons d'éviter la propagation et d'éliminer la Renouée du Japon.
- Qu'un représentant du SPVQ pourrait bientôt venir rencontrer le conseil de quartier.
- Que les travaux associés à la construction du tramway seront imaginés afin que leurs impacts sur les propriétaires et locataires riverains soient minimisés.
- Qu'elle reste à l'affût des problèmes de déneigement afin de les répertorier, et de fournir des réponses aux citoyens. Pascal Marier-Dionne a pris plusieurs photos du trottoir près de son domicile, qui est glacé et enneigé depuis la première bordée de neige. La conseillère mentionne que les cocktails météo que la ville a collectionnés depuis le début de l'hiver ont contribué aux problèmes de déneigement. Martin Claveau a remarqué que les mêmes problèmes se répètent, chaque année : des endroits sont oubliés, des trottoirs sont mal déneigés, etc. Pascal Marier-Dionne pense que la pénurie de main-d'œuvre a le dos large : il se demande si la Ville paie le même prix pour un contrat qui n'est pas complètement mené à bien.

7. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen a récemment constaté que les bruits générés par la station de pompage pourraient être causés par des moteurs diesel. Il s'interroge quant à au plan de réfection de cette station, désuète depuis plusieurs années déjà. Les démarches d'accès à l'information du citoyen n'ont mené à rien. Jackie Smith pense qu'une mobilisation citoyenne pourrait être organisée à cet effet.

À la question de Julie Bellavance, Jackie Smith répond qu'elle n'est pas aux vents des démarches de consultation associées au projet de tramway. Elle ne sait pas si la Ville projette mettre en place des comités de bon voisinage.

8. Période d'échanges – Révision de la norme de nickel dans l'air ambiant

Raymond Poirier explique que le gouvernement provincial a récemment proposé une hausse des normes en matière de nickel, permettant ainsi cinq fois plus d'émanations par jour. Une mobilisation citoyenne, limitée au secteur Limoilou, a été organisée en réponse à cette proposition. La qualité de l'air dans Limoilou, déjà saturée par la pollution associée aux activités des industries, préoccupe les résidents du secteur.

Raymond Poirier présente une résolution aux membres :

RÉSOLUTION 22-01-02 CONCERNANT LA HAUSSE DE LA NORME SUR LE NICKEL PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter par cinq fois la norme actuelle journalière de nickel dans l'air ambiant, la faisant passer à 70 ng/m³ pour des raisons économiques, en utilisant les références les plus permissives pour l'industrie minière, dont celles de l'Ontario et de l'Union européenne et sans tenir compte des particularités et des données spécifiques à Limoilou et à la Basse-Ville;

CONSIDÉRANT que le Canada adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'acte de Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS);

CONSIDÉRANT que l'OMS a établi une valeur guide annuelle de 2,5 ng/m³ associée à une chance sur 1 000 000 de développer un cancer du poumon, seuil à partir duquel une intervention de la Santé publique est souvent jugée nécessaire (MEMS, 2019);

CONSIDÉRANT que, selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution atmosphérique est considérée comme le principal facteur de risque sanitaire au sein de l'Union européenne, laquelle serait responsable de quelque 400 000 décès prématurés chaque année et, dénonçait le fait que les états membres européens ne protègent pas suffisamment ses citoyen.ne.s contre la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT que Santé Canada a publié des données qui démontrent que la pollution de l'air est responsable de 300 décès prématurés par année associés à la pollution atmosphérique à Québec et que selon cette analyse, les coûts des impacts sanitaires rattachés à la pollution atmosphérique s'élèvent à 30 milliards \$ par année au pays;

CONSIDÉRANT que depuis 2010, de nombreuses analyses et avis ont été menés par diverses instances gouvernementales - ministères, directions de la santé publique, organismes paragouvernementaux, en reconnaissance des enjeux associés à la pollution atmosphérique dans le secteur Limoilou, citons :

- En 2012, le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques remarque des dépassements de nickel à la norme fixée en 2011, causés par les opérations du Port de Québec;
- En 2012, l'analyse de risque de l'Institut national de la santé publique démontre que les concentrations de nickel observées dans l'air à Limoilou pourraient favoriser, même chez des personnes en bonne santé, le développement de problèmes d'allergie, d'asthme et de dermatite de contact chez une partie de la population hypersensible au nickel;

- En 2013, la Direction régionale de la Santé publique de la Capitale-Nationale reconnaît que le territoire de Limoilou présentait un cumul de facteurs de risque environnementaux et recommande aux générateurs de risques qu'ils développent, actualisent et mettent en place leur plan d'action basé sur les meilleures pratiques visant à réduire la contamination par le nickel et d'autres contaminants.
- En 2018, dans le cadre du projet Mon environnement, ma santé, la Direction de la Santé publique de la Capitale-Nationale identifie plusieurs facteurs de risque socioéconomiques et environnementaux à Limoilou qui justifient largement une intervention concertée et participative visant à documenter systématiquement les différents enjeux afin de trouver des solutions viables et durables à la situation;
- En 2020, dans son évaluation du projet Laurentia, Santé Canada recommande d'élaborer et de mettre en place une stratégie de gestion environnementale appropriée pour réduire les émissions et l'exposition aux particules fines et à différents polluants;
- En 2020, dans son évaluation du projet Laurentia, le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques estime que l'autorisation pour générer de nouvelles activités au Port de Québec susceptibles d'augmenter les émissions polluantes ne devrait pas être délivrée, sur le plan de la qualité de l'air ambiant, que si des mesures de réduction des émissions de nickel actuelles et futures soient proposées et appliquées par le Port de Québec;
- En 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, dans le cadre de son analyse du projet Laurentia porté par le Port de Québec, a fait ressortir des effets importants et cumulatifs sur la qualité de l'air et la santé humaine liées aux émissions de particules et de contaminants issus de la combustion de combustibles fossiles, et recommandait le retrait du projet en reconnaissant Limoilou comme étant un milieu préalablement saturé, où la qualité de l'air est déjà préoccupante, avec une population vulnérable présentant des inégalités sociales de santé;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des médecins pour l'environnement est d'avis que le problème de qualité de l'air à Limoilou est complexe et difficile à résoudre à court terme, et que l'ajout d'émissions de polluants atmosphériques engendrerait des effets résiduels importants sur la santé d'une population locale défavorisée des points de vue sanitaire, social, économique et environnemental et qui vit dans un milieu ambiant déjà saturé;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des chimistes du Québec était, pour sa part, préoccupé par la décision du gouvernement provincial d'assouplir les normes québécoises sur la concentration de nickel dans l'air, approches qui iraient à l'encontre de ce qui est fait aujourd'hui vis-à-vis des substances qui peuvent être dangereuses pour la santé;

CONSIDÉRANT que l'ajout de matières polluantes ne peut qu'avoir un effet négatif et risque de générer des effets additionnels qui n'ont pas, à ce jour, été adéquatement évalués;

CONSIDÉRANT que la hausse de la norme de nickel et ses impacts potentiels sont en porte-à-faux avec la Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec, stratégie qui devrait garantir la protection de la santé et du bien-être de la population;

CONSIDÉRANT les inégalités sociales et environnementales de santé qui sont observées dans la Ville de Québec, où l'espérance de vie entre un.e résident.e de Limoilou et un.e résident.e de Sillery varie de sept années, en lien - notamment - avec les défis relatifs à la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que la hausse de la norme de nickel ne pourrait qu'exacerber ces inégalités sociales déjà identifiées et que la population du secteur n'accepte pas l'ajout de polluants atmosphériques;

CONSIDÉRANT que divers moyens pour bonifier la qualité de l'air du quartier sont connus, depuis des années, et pourraient être mis en application et avoir des effets transformateurs favorables sur la qualité de vie et la santé des Limoulois.e.s;

CONSIDÉRANT que la santé et la sécurité des citoyen.ne.s doit guider l'action des administrations publiques;

CONSIDÉRANT que le principe de précaution devrait être appliqué dans le présent dossier;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR VINCENT DRICOT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DÉPLORE que le gouvernement du Québec fasse fi de la santé des Québécois.e.s, et plus particulièrement des quelques 50 000 résident.e.s de Limoilou;

DEMANDE que le principe de précaution soit mis en application quant à la norme sur le nickel dans l'air et que le gouvernement du Québec abandonne sa proposition de règlement afin d'éviter un effet négatif important sur la santé des résident.e.s de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec;

SOUHAITE que les élu.e.s municipaux, provinciaux et fédéraux reconnaissent le droit des citoyen.ne.s. de Limoilou à un environnement et un air sain et travaillent à résorber et amenuiser les problèmes quant à la qualité de l'air de Limoilou plutôt que de s'affairer - pour des motifs économiques - à amplifier ces problèmes;

SOUHAITE que la Ville de Québec, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada fixent, de façon conjointe ou séparément, des objectifs clairs afin de diminuer de façon importante le taux de pollution atmosphérique dans Limoilou et la Basse-Ville de Québec au fil des trois prochaines années;

DEMANDE à la Ville de Québec d'appuyer les citoyen.ne.s de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec relativement aux attentes de la population mentionnées, et fasse des représentations en ce sens auprès des différents paliers de gouvernement concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Gosselin pense que la résolution devrait inclure un point concernant le stress que peuvent vivre les citoyens relativement à la qualité de l'air dans leur quartier.

Un citoyen pense qu'un mécanisme d'amendes pourrait être mis en place pour prévenir les dépassements, par les industries, d'émanation de substances dangereuses. Pascal Marier-Dionne explique qu'il existe déjà des pénalités très peu sévères qui, de surcroît, ne s'appliquent pas aux organisations portuaires.

Jackie Smith mentionne que les premières données de l'analyse de la Santé publique de la qualité de l'air en basse-ville montrent qu'il existe une corrélation positive entre les efforts du Port de diminuer ses émanations de nickel, et la présence de cette substance dans l'air. La conseillère pense, à la lueur de cette information, que les industries peuvent et doivent faire des efforts afin de diminuer l'impact négatif de leurs activités sur leur environnement.

Un citoyen se demande si toutes les industries génératrices d'émanations de nickel et d'autres substances toxiques, incluant l'incinérateur, devraient être relocalisées loin des zones habitées. Jackie Smith, à la question d'un citoyen, répond qu'il existe des façons scientifiques de savoir quelle industrie est à l'origine d'un dépassement.

Un citoyen pense que les installations portuaires pourraient être transférées à la municipalité grâce au programme de transfert des installations portuaires du gouvernement fédéral.

À une question de Julie Bellavance, Raymond Poirier répond que les citoyens ne craignent pas l'augmentation rapide des émanations de nickel tant que le message transmis aux industries par le nouveau règlement. Notons que le niveau de risque, à Limoilou, ne se limite pas aux dépassements en matière de nickel. Pascal Marier-Dionne ajoute que si la norme avait été plus permissive, il aurait été plus difficile pour les citoyens de s'opposer au projet Laurentia, lequel aurait pu prétendre être un bon citoyen corporatif, respectant les normes.

Raymond Poirier mentionne que les trois conseils de quartier de Limoilou ont été invités par le maire à participer à un comité plénier en février. Les conseils prennent cette offre en considération.

Raymond Poirier présente une autre résolution aux membres.

RÉSOLUTION 21-01-03 CONCERNANT LA MISE EN DISPONIBILITÉ DES DONNÉES DE LA SANTÉ PUBLIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DE LA BASSE-VILLE

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial de réviser la norme journalière actuelle de nickel en multipliant par cinq le niveau actuel;

CONSIDÉRANT l'importance du débat public actuel autour de la pollution atmosphérique dans le secteur Limoilou et la reconnaissance du droit des citoyen.ne.s de la Basse-Ville de Québec d'avoir accès à un air et un milieu de vie sain;

CONSIDÉRANT le fait que les résultats de la phase 2 de l'étude Mon environnement, ma santé ont été présentés en comité fermé en décembre 2021 et de ce fait que les données relatives à cette phase sont ainsi déjà colligées et analysées;

CONSIDÉRANT que les données colligées par la Santé publique de la Capitale-Nationale dans le cadre de cette étude sont cruciales dans le cadre du débat actuel, et pourraient être utilisées notamment par les citoyen.ne.s dans leurs représentations auprès des élu.e.s municipaux et provinciaux afin d'appuyer leur droit à un environnement sain;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à la Santé publique de la Capitale-Nationale de convoquer expressément le comité Mon environnement, ma santé afin que soit rendu public, dans des délais rapides, le taux d'exposition au nickel mesuré par les échantillonnages sur les particules en suspension totale;

RECOMMANDE à la Santé publique de la Capitale-Nationale de rendre public le rapport de la phase 2 des travaux de Mon environnement, ma santé en amont de la fin de la période d'examen sur le règlement sur le nickel dans l'air ambiant, c'est-à-dire, avant le 20 février 2022;

ESPÈRE que la Santé publique de la Capitale-Nationale ait à cœur la santé des citoyen.ne.s de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec et contribue, par l'accès public à ces données, à appuyer la reconnaissance de leur droit à un environnement et un air sain.

ADOPTÉE

Julie Bellavance s'abstient. Neuf administrateurs votent pour.

9. Période d'échanges – quantité minimale de stationnements pour de nouvelles constructions dans le quartier

Raymond Poirier présente une résolution aux membres

RÉSOLUTION 22-01-04 CONCERNANT LA QUANTITÉ MINIMALE DE STATIONNEMENTS IMPOSÉE AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES DANS LE VIEUX-LIMOILOU

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la Ville de Québec impose un nombre minimal de stationnements pour toute nouvelle construction résidentielle sur son territoire, dont fait partie le Vieux-Limoilou;

CONSIDÉRANT qu'il arrive que cette obligation en matière de quantité de stationnements soit utilisée dans des argumentaires afin de justifier des constructions plus importantes, notamment en hauteur - en lien avec les coûts importants requis pour construire des stationnements souterrains, ou encore que cette obligation ne vienne limiter l'espace disponible pour du verdissement alors que des stationnements en surface doivent être préservés;

CONSIDÉRANT que la mesure peut aussi forcer des projets à mettre en place plus de stationnements que nécessaire, et générer des hausses importantes dans les coûts de construction qui peuvent se répercuter sur le coût des loyers, ou encore par la perte d'espaces habitables engendrés, et venir miner la viabilité même d'un projet immobilier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec souhaite encourager les unités d'habitation accessoires et que les stationnements peuvent représenter un espace pour leur installation;

CONSIDÉRANT que le quartier Vieux-Limoilou se démarque par sa marchabilité et son offre de commerces accessibles à proximité, ainsi que par la présence de nombreux circuits d'autobus - sans compter le passage éventuel du tramway de Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs acheteurs de condos ou locataires de logements dans le centre-ville font le choix des transports collectifs et actifs et, ainsi, n'ont pas de véhicules automobiles, et n'ont aucun intérêt à payer davantage pour un stationnement dont ils n'ont pas besoin;

CONSIDÉRANT que cette obligation vient renforcer l'idée que la Ville est d'abord et avant tout conçue pour l'automobile, encourage la motorisation des ménages, alors que l'usage de moyens de transports collectifs et actifs tend à se développer et éventuellement s'imposer comme des alternatives réelles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec devrait, dans ses normes, faire également la promotion d'autres approches de transport que l'automobile - d'autant lorsqu'elle investira des sommes importantes dans les transports collectifs dans les années à venir;

CONSIDÉRANT que cette mesure peut venir limiter l'originalité - dans la forme ou dans l'usage du sol - ou amener les projets mobiliers à avoir des impacts défavorables sur le quartier;

CONSIDÉRANT que le coût des stationnements, en particulier les stationnements souterrains, se répercute sur le prix des loyers et contribue au phénomène de non-abordabilité des nouveaux logements;

CONSIDÉRANT que l'espace utilisé par du stationnement obligatoire pourrait, s'il est extérieur, soutenir potentiellement une panoplie d'autres usages - tel que l'ajout de pièces supplémentaires pour des logements plus grands, des cours extérieures végétalisées ou des aires de jeu;

CONSIDÉRANT les enjeux actuels en matière d'accès au logement sur le territoire de la ville de Québec, notamment en ce qui concerne l'accès à des grands logements locatifs comme des 5½, 6½ et plus, pour lesquels le taux d'inoccupation se chiffre à 0,5%;

CONSIDÉRANT qu'un stationnement peut avoir un impact de type « îlot de chaleur »;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un stationnement privé suite à une construction neuve implique l'obligation de modifier le trottoir et d'y placer un accès pour la voiture, qui peut engendrer, subséquemment, des défis pour les piétons (sécurité, accessibilité universelle) ou lors d'opération de déneigement, par exemple en lien avec la pente faisant le pont entre rue et stationnement;

CONSIDÉRANT que l'usage d'une automobile représente, à l'échelle collective, une dépense largement plus importante que les déplacements collectifs et actifs;

CONSIDÉRANT que cette obligation peut être perçue comme étant en porte-à-faux avec la Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que les normes minimales de stationnement actuelles sont dans l'angle mort voire en porte-à-faux avec la politique de mobilité durable de la Ville ;

CONSIDÉRANT que l'offre de stationnement sur rue peut compenser en partie ou totalement les besoins en stationnement privé selon le secteur ;

SUR PROPOSITION DE MICHAEL GOSSELIN, DUMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

S'INTERROGE sur les motifs justifiants, à l'heure actuelle, cette mesure minimale de stationnements imposée aux nouvelles constructions dans le quartier;

SUGGÈRE de remettre en question l'obligation d'un minimum d'espace de stationnement dans toutes les nouvelles constructions résidentielles pour les huit logements et moins, entre autres en supprimant les normes minimales de stationnement ou à tout le moins en revoyant celles-ci à la baisse;

SUGGÈRE d'imposer à la place des normes maximales de stationnement, comme l'ont effectué certaines villes et arrondissements montréalais au cours des dernières années;

SUGGÈRE de prévoir davantage de mesures particulières et d'incitatifs encourageant la mobilité durable (autopartage, covoiturage, espace vélos, etc), dans de nouveaux projets de construction, afin de réduire les besoins en stationnement, d'offrir des alternatives viables et d'inciter les développeurs à élaborer des projets plus durables;

INVITE plus largement la Ville à réfléchir pour se doter d'une politique de stationnement durable, dans une perspective de réduire la dépendance à l'automobile, d'optimiser et valoriser davantage les espaces et d'améliorer la qualité de vie du quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un citoyen pense qu'il y a déjà beaucoup de pression, à Limoilou, en lien avec les espaces de stationnements. Il mentionne que tous les résidents du secteur ne sont pas en mesure de prendre les transports actifs, ou les transports en commun. Raymond Poirier explique que le conseil de quartier ne demande pas que toutes les cases de stationnement soient retirées, mais que la quantité minimale de stationnements imposée aux nouvelles constructions soit réduite. Par cette résolution, le conseil de quartier souhaite offrir plus d'options aux promoteurs, entre autres en fonction de la clientèle qu'ils visent.

Jackie Smith explique que la norme actuelle de stationnements donne lieu à de nombreuses demandes de dérogation mineure. Elle ajoute que les espaces accordés aux nouveaux stationnements supposent parfois la coupe d'arbres. À l'école des Berges, par exemple, l'ajout de stationnements nécessitera soit la coupe d'arbres, ou la réduction de l'espace du jardin. Martin Claveau explique que les logements avec stationnement se louent plus cher et plus rapidement. Aussi, il pense que c'est le marché qui guidera le travail des promoteurs.

10. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier

Ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

11. Période de suivi des résolutions et des réponses obtenues

Ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

12. Période de suivi des projets en cours en instance de dépôt

- Limoil'Air

Raymond Poirier mentionne que la carte de déploiement du projet Limoil’Air est actuellement en création. Le comité, qui est toujours à la recherche de participants dans les quartiers Lairet et Maizerets, a échangé avec les différents acteurs du projet afin de peaufiner son financement.

Guillaume Simard présente la plateforme Revolv’Air, conçue pour analyser les données des capteurs. Cette plateforme présentera non seulement les données recueillies, mais les mettra également en relation avec d’autres statistiques, en plus d’envoyer des alertes aux citoyens, de leur offrir des trucs pour réduire leur impact écologique et de leur suggérer certains articles scientifiques. Les participants du projet pourront, en outre, y inscrire leurs observations et commentaires.

- Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou

Le Relais la Chaumine aimerait rencontrer le comité afin de connaître les détails et impacts du projet de Frigo-partage.

- Le Coup de pousses de Limoilou 2022

Le projet *Coup de pousses de Limoilou* fera l’objet d’une demande au budget d’initiative. Sébastien Lachance explique que le comité se rencontrera bientôt afin de planifier la coordination de l’édition 2022 de l’événement. L’équipe est toujours en attente d’une réponse de la Caisse Desjardins de Limoilou.

Le budget devrait inclure un volet *plantes comestibles*, et prévoir une somme plus importante pour la publicité de l’événement

RÉSOLUTION 22-01-05 CONCERNANT LE DÉPÔT DU PROJET COUP DE POUSSES DE LIMOILLOU AU BUDGET D’INITIATIVE

SUR PROPOSITION DE SÉBASTIEN LACHANCE, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d’administration de demander 1000 \$ au budget d’initiative pour la mise sur pied du projet Coup de pousses de Limoilou 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Bac à jouets en libre-service au parc Ferland

Aucun suivi.

- Carboneutralité des ménages du Vieux-Limoilou

Aucun suivi.

- Stratégie de sécurité routière 2020-2024

Aucun suivi.

- Verdissement des bandes vertes du quartier

Raymond Poirier invite les administrateurs qui souhaitent participer au projet à communiquer avec lui.

13. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondances

Aucun suivi.

- Trésorerie

Martin Claveau mentionne qu'un chèque reste en circulation. Le conseil de quartier est en attente de la somme en lien avec le projet Limoil'Air.

- Paiements à venir

RÉSOLUTION 22-01-06 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-01-07 CONCERNANT LE TARIF POUR LA RÉDACTION DU PROCÈS-VERBAL

SUR PROPOSITION DE JULIE BELLAVANCE, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL APPOLLON, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou recourt au service d'un(e) secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 90 \$ par procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-01-07 CONCERNANT LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES ET LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE OU DE MISE À JOUR COURANTE

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou autorise, pour l'année 2022 Anne Pelletier à remplir et transmettre, au nom du président du conseil d'administration, par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Rapport annuel 2021 et AGA

RÉSOLUTION 22-01-08 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou nomme Anne Pelletier présidente d'élection pour l'assemblée annuelle de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-01-09 CONCERNANT LA DATE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux Limoilou fixe la date de l'assemblée annuelle au 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-01-10 CONCERNANT LA DATE DES RENCONTRES DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX LIMOILOU

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux Limoilou tienne ses rencontres mensuelles tous les troisièmes mercredis du mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Divers

Aucun suivi.

15. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 22h01.

_____ SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____ SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire